

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-14

L'an deux mille seize, à 10 h,
 Le 28 avril, à Pagny la Blanche Côte

Date de convocation		31 mars 2016
Nombre de délégués :	+ Titulaires	35 titulaires
	+ Suppléants	35 suppléants
	+ Présents	23
	+ vote par procuration	0

Étaient présents :

Mme Béatrice BONNIN
 M. Jack COLLINET
 M. Daniel COURTAUX
 M. Jean-François DAMIEN
 M. J-Claude JACQUEMART
 M. Claude FAUVET
 M. Christian BORGNIET
 M. Pascal GILLAUX
 Mme Dominique HUMBERT
 M. Edouard JACQUE
 M. André JANNOT
 M. Guy JOSEPH

M. Eddy LAURENT
 M. Jean PANCHER
 M. Robert PASCOLO
 M. Bernard MAILLARD
 Mme Morgane PITEL
 M. Jean-Pierre RENVOY
 M. Eric GILLARDIN
 M. Daniel ROUVENACH
 Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
 M. Claude THIERY
 M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Reprise des résultats 2015

Résultat du vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-14

Objet de la délibération :

Reprise des résultats 2015

Le Comité Syndical de l'EPAMA, décide de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2015 au budget primitif pour l'exercice 2016 de la manière suivante :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté au compte 002 pour : 633 925,89 €
- Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un déficit reporté au compte 001 pour : 315 865,57 €

La Présidente de l'EPAMA

Morgane PITEL

